

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Montréal 

Séance tenue le 29 octobre 2003

Numéro de la résolution CE03 2257

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Rivière-des-Praires/Pointe-aux-Trembles (CO92 03386) », de manière à modifier la « carte des limites de hauteur et de densité » pour limiter les hauteurs minimales et maximales prescrites à la catégorie « 3A » et à modifier la « carte d'affectation du sol » pour permettre l'affectation « commerce » au lieu de l'affectation « activités multiples », le tout situé à l'intérieur du périmètre décrit par le boulevard Maurice-Duplessis, l'avenue Gilbert-Barbier, la rue André-Arnoux et l'avenue Fernand-Gauthier, dans le district de Marc-Aurèle-Fortin;
- 2- de recommander au conseil municipal :
  - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville;
  - de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité.

1030826008  
40.002

Frank ZAMPINO

Me Jacqueline LEDUC, avocate

Président du comité exécutif

Greffière